

Le Decentralised Cooperation Programme vient de lancer un nouvel appel à projets à l'intention des acteurs non étatiques. Des sessions de formation ont été organisées pour mieux encadrer ces organisations dans l'élaboration de leurs projets. Kristavarajen Valaydon, DC Programme Coordinator, nous en parle.

Mélanie Valère

Kristavarajen Valaydon, DC Programme Coordinator : « Le réseautage des ONG renforcera la lutte contre la pauvreté »

■ Le Decentralised Cooperation Programme (DCP) a été introduit en 2005. Quel est l'objectif principal de ce programme ?

Notre principal objectif c'est de participer à la lutte contre la pauvreté par l'autonomisation des acteurs non-étatiques. Nous leur apportons un soutien financier et technique. Le développement des capacités des acteurs non étatiques demeure une priorité, nous voulons renforcer leurs compétences en gestion pour l'implémentation et le suivi des projets autour de la réduction de la pauvreté. Nous encourageons également les opportunités de réseautage entre les acteurs non étatiques, et entre les acteurs non étatiques et les décideurs, afin de promouvoir la bonne gouvernance, le dialogue politique et la plaidoirie.

■ Quelle est la nouveauté du présent appel à projets ?

Le DCP dispose d'un mandat avec la République de Maurice pour financer des projets qui ont trait à l'allègement de la pauvreté. Nous ne pouvons dévier de cet objectif. Cependant, dans le cadre du présent projet nous encourageons l'entrepreneuriat social et le réseautage (pour que les ONG travaillent ensemble vers un seul objectif).

■ Certaines ONG ont la capacité d'écrire des projets. Ce qui n'est pas le cas pour d'autres. Seront-elles guidées au cours de cet exercice ?

Sachez qu'avant de lancer le projet, nous avons tenu plusieurs sessions d'informations et de formations autour de la rédaction et l'élaboration des projets. Plus de 250 Organisations non gouvernementales de Maurice et Rodrigues y ont participé.

Puis, toute l'équipe du DCP (9 personnes à Maurice et une coordinatrice à Rodrigues) est disponible pour encadrer ces ONG et les aider à respecter scrupuleusement les directives. Les procédures et autres renseignements sont disponibles sur le site du DCP et nous avons préparé des manuels et des CD pour ceux qui ont des difficultés d'accès à Internet.

■ Le personnel du DCP n'aidera-t-il pas à écrire le projet ?

Non, aucun membre du personnel n'est autorisé à écrire un projet pour une organisation ni à donner son avis sur l'acceptation du projet ou évaluer le projet. Nous pouvons simplement nous assurer que les directives ont été comprises et respectées. Pour cela, toute personne qui souhaite un renseignement peut venir nous voir au bureau jusqu'au 31 octobre,



pertinence et la viabilité du projet compteront. Nous voulons que les bénéficiaires en sortent gagnants. Nous avons beaucoup de considération pour les petites ONG. Petites, moyennes ou grandes, ce n'est pas cela qui compte, c'est le projet. C'est pour cela qu'il est essentiel de bien remplir le formulaire et de fournir tous les renseignements demandés, car ce sont ces informations qui seront évaluées et non l'organisation.

■ Comment se passera l'évaluation ?

L'évaluation est faite en deux phases par des assessseurs indépendants sous l'observation de l'Union européenne. Le résumé est d'abord évalué. Ceux qui passent cette première étape devront soumettre une application complète tandis que les autres seront informés par courrier où et pourquoi ils ont échoué.

■ Quelques conseils à donner à ceux qui décideront de répondre à cet appel ?

Souvent, nous notons hélas des fautes bêtes dans la soumission des projets. Cela est dû à un manque d'assiduité dans la préparation du document : les rédacteurs ne lisent pas les directives ou font tout à la dernière minute et cela se voit par la suite, car on ressent qu'il n'y a pas eu de recherches ou qu'ils ont oublié d'inclure le budget ou autre document important.

■ Pour conclure : que vous apporte ce métier au niveau personnel ?

Ah ! J'éprouve beaucoup de plaisir à travailler avec les ONG, à côtoyer les travailleurs sociaux sur le terrain et les bénéficiaires, à voir la magie qui s'opère au cours de leur prise en charge et d'assister aux choses merveilleuses qu'ils / elles réalisent. Je salue tous ces volontaires qui se battent au quotidien pour le bien-être des bénéficiaires. Nous sommes très fiers de voir certaines petites ONG grandir, aujourd'hui elles peuvent aller frapper à la porte d'autres bailleurs de fonds. C'est un travail formidable !



Où contacter le DCP ?

À Maurice : 9e étage, Bâtiment Emmanuel Anquetil, Port-Louis
Tél : 201 2148 / 201 3252 / 201 3367 / 201 2145 - Fax : 213 1956
À Rodrigues : DCP Liaison office, Citronnelle
Tél : 832 5910
Email : pcc-dcp@mail.gov.mu
Website : http://dcp.gov.mu

DISMOI PRÉPARE L'AVENIR



Le plan stratégique intégré 2015-2016 discuté

C'est dans le cadre enchanteur et sauvage de Chamarel que les militants de DISMOI, les membres du Board, du Secrétariat national et des diverses Commissions ont passé le week-end du 4-5 octobre. Lors des diverses réunions-bilan, de formation, de mise en commun, et sous la tente, ils ont fait le bilan des activités de l'année écoulée, et ont planché sur le plan stratégique intégré 2015-2016, et sur les divers moyens de rendre leurs actions plus efficaces. Ainsi a été évoquée la nécessité de promouvoir les droits humains, les principes d'engagement citoyen dans les médias (notamment dans la double page hebdomadaire offerte par Le Défi Quotidien), sur le web, à travers les vidéos de TéléPlus et sur Youtube, et d'une manière générale à travers les réseaux sociaux, pour augmenter la visibilité de DISMOI dans la région océan Indien. Le mouvement a accueilli de nouveaux membres issus des cours de formation en droits humains et citoyenneté et a vu

la création de nouvelles Commissions, notamment sur l'Environnement et LGBT. L'objectif étant de renforcer la réflexion de DISMOI sur des sujets d'ordre sociétal et d'œuvrer, éventuellement, en réseau, avec d'autres ONG locales engagées dans ces divers combats spécifiques et qui réfléchissent sur ces thématiques. Autres points saillants du séminaire : le renforcement de la présence de DISMOI à Rodrigues, avec la création l'année prochaine d'un secrétariat, le lancement prévu le 24 octobre prochain à l'Institut Français de Maurice (IFM), du manuel 'Mieux comprendre la République' dont de très larges extraits ont été proposés dans les pages du Défi Quotidien. Notons que ce lancement se fera en présence d'Ousmane Niang, représentant de la Fondation Rosa Luxemburg et du Conseiller culturel de l'Ambassade de France.

J.-L.M.

Quelques zones d'ombre de l'affaire Chellen

Acculé par la pression citoyenne régionale, l'État des Seychelles, par l'intermédiaire de l'Attorney General de l'archipel, réclame désormais une enquête judiciaire. Requête que nous saluons. Toutefois, la vigilance reste plus que jamais de mise, car si nous voulons que la vérité sorte enfin de toutes ces zones d'ombre, il faudrait plus qu'une enquête judiciaire, aussi impartiale soit-elle. Il faudrait également et surtout que les autorités mauriciennes sortent de leur torpeur et montrent qu'elles sont prêtes à dépasser la realpolitik régionale.

Plus nous nous plongeons dans le déroulement des faits relatifs à l'affaire Harmon Chellen, plus les contradictions nous explosent à la figure. En voici quelques-unes que nous choisissons en vrac !

a) Alors qu'une déposition a été donnée à la police de Maurice pour affirmer que la mort d'Harmon Chellen est plus que suspecte, notre bonne police nationale, dirigée par le Commissaire Dhun Ishwur Rampersad, a-t-elle interrogé Deepak Balgobin, le Human Resource Manager de Shanti Maurice, qui était avec Harmon Chellen aux Seychelles, comme invité d'honneur ?

b) Quel est le rôle joué par le Consul mauricien aux Seychelles, le Dr Shah ? Quelle est la nature de sa fonction ? Et surtout, quels intérêts défend-il, lui qui conseille dans une lettre adressée à la famille Chellen de ne pas venir aux Seychelles, évoquant en cela deux arguments farfelus ?

c) La police seychelloise, tristement célèbre, a écrit officiellement dans son Diary Book, que M. Harmon Chellen était 'missing' à 14 h 28. Cela, c'est au départ, alors qu'elle supputte que toute la région écouterait, émerveillée, son conte de fées. Mais sous la pression publique et médiatique, elle

vient de sortir de sa boîte de Pandore une autre heure : 12 h 10. Des autorités policières n'ayant rien à se reprocher joueraient-elles ainsi avec le temps et, par conséquent, à leur crédibilité ?

d) Le certificat de décès d'Harmon Chellen établit sa mort à 15 h 00 alors que la police évoque 14 h 50. Which is which ?

e) Quel aura été le rôle du brave ministre du Tourisme seychellois de Saint-Ange dans cet événement scandaleux ? Peut-il encore se regarder dans un miroir, lui qui s'empressa d'insinuer que son invité d'honneur se serait suicidé ?

L'État des Seychelles a encore beaucoup de chemin à parcourir pour être reconnu par les citoyens du Sud-Ouest de l'océan Indien comme un État de droit. Certes, l'initiative d'une enquête judiciaire est un pas dans la bonne direction, et nous nous attendons à une enquête réellement indépendante, qui réclamera des comptes à la police seychelloise. La société civile mauricienne, et celles des régions avoisinantes demeureront attentives pour que cette 'Judicial Enquiry' ne se convertisse pas en une 'solemen judicial farce'.

Lindley Couronne, Directeur, DisMoi»

